

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DÉLIBÉRATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 19 janvier 2015**

CP2015\_01\_4  
id 1410

*L'an deux mille quinze le dix neuf janvier , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET*

**FOURNITURE ET TRANSPORTS DE GRANULATS  
ALLUVIONNAIRES OU ROCHES MASSIVES DE TYPE B  
UTILISÉS EN COUCHE DE ROULEMENT**

**DÉVOLUTION DES MARCHÉS**

---

Dans le cadre de l'entretien des routes départementales, une consultation a été lancée le 7 octobre 2014 sous la forme d'un appel d'offres ouvert à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, sans montant minimum ni maximum, auprès des entreprises en vue de conclure des marchés de fourniture et transport de granulats alluvionnaires ou roches massives de type B utilisés en couche de roulement.

Afin de susciter une plus large concurrence, l'allotissement a été défini géographiquement en fonction des gisements de production comme suit :

Lot 1 : Territoire des subdivisions départementales de LAUZERTE et VALENCE D'AGEN

Lot 2 : Territoire des subdivisions départementales de CASTELSARRASIN et VERDUN-SUR-GARONNE

Lot 3 : Territoire des subdivisions départementales de MONTAUBAN et SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL

La date limite de remise des offres a été fixée au 19 novembre 2014.

La meilleure offre a été appréciée en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations (60 points), valeur technique (20 points) et prix du transport des matériaux (20 points).

La Commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 1er décembre 2014 a décidé d'attribuer les marchés présentés.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 1er décembre 2014,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Autorise Monsieur à signer au nom du Département les marchés de fourniture et transport de granulats alluvionnaires ou roches massives de type B utilisés en couche de roulement, avec les sociétés suivantes :
  - Lot 1 : Territoire des subdivisions départementales de Lauzerte et Valence d'Agen  
Attributaire : Société M.G.M. Sablières Réunies
  - Lot 2 : Territoire des subdivisions départementales de Castelsarrasin et Verdun-sur-Garonne  
Attributaire : Société M.G.M. Sablières Réunies

- Lot 3 : Territoire des subdivisions départementales de Montauban et Saint-Antonin-Noble-Val  
Attributaire : Société M.G.M. Sablières Réunies
- Autorise Monsieur à signer au nom du Département toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET